

Image not found or type unknown



CLAUSE SUSPENSIVE DANS LE COMPROMIS DE VENTE

Par **NYK**, le **23/05/2009** à **13:52**

J ai signe un compromis de vente le 4 avril 2009 et j avais jusqu'au 19 mai pour obtenir un pret. Je n ai pas repondu dans le delai imparti car la demande est en bonne voie mais pas encore finalisée. Ce non respect du delai etait lie au fait que je me trouvais à l'Etranger et que le courtier en charge de l'obtention du credit n avait pas tout-a-fait finalisé le dossier avec les banques. Pourriez-vous me dire si la vente est annulée ? Si oui, quels recours est-ce que j'ai ?

NYK